

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 3 février 2025

Des conditions financières stables pour les familles paysannes

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États propose de laisser le montant du crédit-cadre 2026-2029 et les enveloppes financières Paiements directs ainsi que Production et vente à leur niveau actuel. Elle suit ainsi la décision rendue par le Conseil national lors de la session d'hiver 2024. L'Union suisse des paysans salue la proposition de la commission, qui tient compte de la situation économique compliquée des familles paysannes.

Le Conseil fédéral voulait assainir ses finances en réduisant d'environ 230 millions de francs le crédit-cadre agricole 2026-2029. Lors de la consultation déjà, pratiquement tous les cantons, tous les partis et toutes les organisations agricoles s'étaient opposés à cette coupe. Suivant la décision rendue par le Conseil national lors de la session d'hiver 2024 et la proposition de la Commission des finances du Conseil des États, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) recommande à la Chambre haute de ne pas toucher aux moyens alloués à l'agriculture entre 2026 et 2029 dans les enveloppes financières Paiements directs ainsi que Production et vente. Pour l'Union suisse des paysans (USP), cette décision est un vrai soulagement. Afin d'améliorer la force d'innovation et d'adaptation de l'agriculture indigène, un complément de 130 millions de francs pour les mesures d'amélioration structurelle est prévu sur quatre ans.

Il est également réjouissant que la CER-E recommande d'accepter une proposition de modification émanant de Werner Salzman concernant la motion Kolly 24.3078 : la plateforme digiFLUX doit être simplifiée dans le domaine des éléments fertilisants et la déclaration obligatoire de sous-produits issus de la production alimentaire dans les aliments pour animaux doit être mise en œuvre de manière conforme à la pratique. Le Conseil des États traitera des deux objets lors de la session de printemps.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Francis Egger, directeur adjoint de l'USP, tél. 079 280 69 66

www.sbv-usp.ch